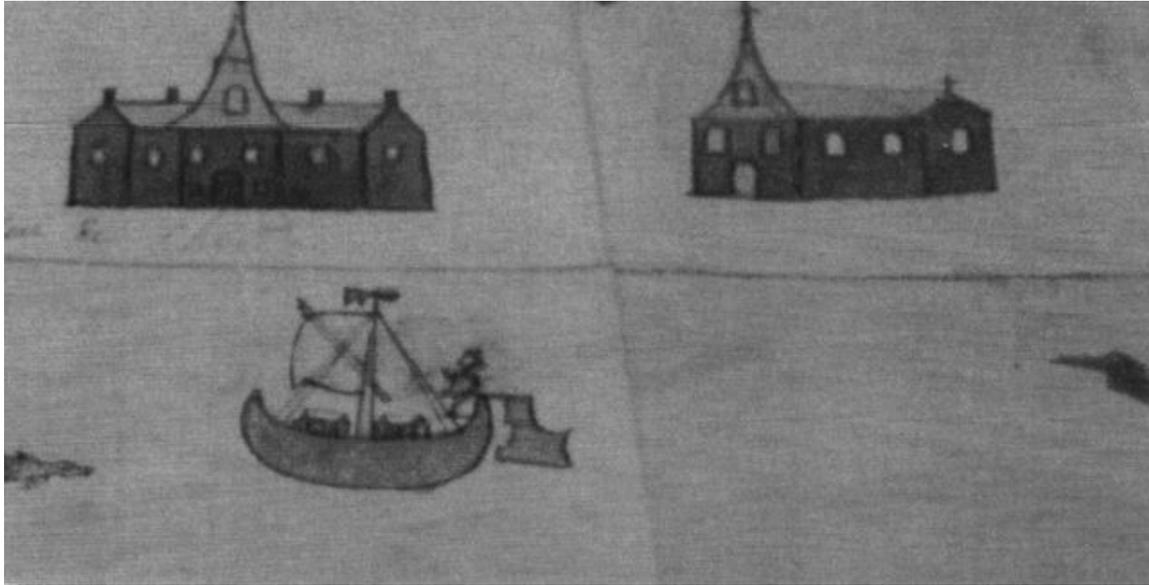


# LE BAN DE CHERATTE



*Le château et l'église de Cheratte : carte française détail*

## Chapitre 1 : Cheratte et Dalhem

### Le Ban de Cheratte

Le Ban de Cheratte était beaucoup plus étendu que le territoire de l'ancienne commune du même nom.

=> Il comprenait le territoire de cette ancienne commune, une petite partie du hameau de Chertal, une partie du territoire de l'ancienne commune de Saint Remy (versant ouest du ruisseau du Bolland jusqu'à l'ancienne Voie du Voué), l'ancienne commune de Barchon, une petite enclave au sud de Wandre, qui sera échangée, après la Révolution française, avec Wandre, ainsi qu'une enclave au nord-ouest de la ville de Dalhem, dite "Sur le Bois" ou de "Boschamps", de même que la " Campagne de Holemont ".

Le " Record de la Haulteur de Cheratte " de 1301 nous en donne les délimitations exactes.

=> Le hameau de " Sur le Bois " à Dalhem est dit " usurpé ", au cours du procès de 1603 intenté par les Cherattois.

La carte de ce procès mentionnent bien " *usurpé par ceulx de Dalhem* ".

Dalhem finira par l'emporter lors du Traité de la Partition de 1661, qui accordent cette terre aux hollandais. En 1667, la justice de Dalhem parle de cette enclave comme territoire de sa franchise.

Déjà en 1592, on cite : “ *en la franchise de Dalhem gisant dessoubz le thier de boix* “ , et en 1598 : “ *franchoy Gobbel demeurant sur le bois en la franchise de Daulhem* ”.

Par contre, en 1634, on lit dans un registre de Dalhem : “ *deseus le bois, hauteur de Cheratte* ” et en 1729 : “ *la prairie aux petites waides deseus boschamps dans la juridiction de Cheratte* ”. ( d'après Detro : Dalhem la Comté).

=> La Campagne de Holemont, aujourd'hui à Dalhem, faisait partie du ban de Cheratte.

On en trouve trace dans un acte de la Cour de Justice de Cheratte ( A.E.L. Œuvres 1575- 1583 f° 129) du 14.6.1577 :

“ *Thys d'Aulbe reporte à Piet del Saulx un demi bonnier de terre gisant à Holemont, joindant vers orient au piedsent qui va de Dolhain à Visé* ” .

De même, dans un volume aux Rols de Cheratte, en date du 23.7.1680 : “ *le chapitre de Visé possède des dîmes en la hauteur de Cheratte, en lieu dit Héliomont* ”.

Enfin, dans un document du 5.7.1700 : “ *relatant la comparution de la Cour de Cheratte en la campagne de Helomont, voir en Floxhe et aux environ proche Dalhem, juridiction de Cheratte pour livrer possession de diverses pièces de terre en suite de grand command. Entre autres terres nommée une pièce de terre sur Helomont de 2,5 verges joindantes vers orient à Baltus delle Saute, d'amont au chemin de Bouchamps* “ (d'après Detro : Dalhem la Comté)

## Le Comté de Dalhem

Le territoire , qui deviendra Cheratte, faisait partie d'un domaine royal sous les Mérovingiens . Il le restera jusqu'à l'engagère puis la vente de 1644.

*"Il devient bien patrimonial sous les Carolingiens , faisant partie d'une unité administrative carolingienne (pagus ou comté), appelé **Luigau**, dont les comtes résident ,semble-t-il, au château de Fouron St Martin ( Fouron le Comte selon L.Linotte : H.A.B.C.).*

*En 878, un traité de Paix y est signé entre les descendants de Charlemagne". (Jos.Schnackers : Histoire de mon Pays : Bruxelles 1953).*

C'est d'ailleurs à Fouron Le Comte que se tient la Haute Cour de Justice .

Pour suivre l'histoire de la Luigau, voir les travaux de L.Vanderkindere (La formation territoriale des principautés belges au Moyen-Age Bruxelles 1902) et H. Hardenberg (Les divisions politiques des Ardennes et des Pays d'Outre Meuse avant 1200, dans Mélanges Félix Rousseau Bruxelles 1958).

*"Le Luigau est cité dans diverses chartes entre 779 et 1059, sous la dénomination de Lenchio, Leochensi, Luigas, Luviensi, Lingowe... Il comprend une partie de la forêt ardennaise, une petite partie de la Hesbaye, la rive droite de la Meuse jusqu'à la Geule (Fauquemont), ainsi que le Pays de Juliers et de Zulpich. Au sud, il va jusqu'à la Warche, l'Amblève et l'Ourthe". (J.Schnackers: idem).*

*"Les comtes de la Luigau sont, entre 900 et 966, Regnier, Sigarkard, Gislebert, Immo et Richard. Ces comtes deviennent de plus en plus autonomes, imposent leur autorité et s'arrogent des droits souverains au détriment des droits royaux, suite à l'effondrement, dès 843, de l'autorité des derniers carolingiens". (Felix Rousseau : La Meuse et le Pays Mosan en Belgique. Bruxelles 1977).*

Bodson et Distèche précisent:

*" Régnier (avant 900), Sigahard (902 à 915), Gislebert (922), Immo (958) et Richard (966). Ce Richard meurt en 973 et laisse un fils, Godefroid, qui lui succède comme comte et une fille, mariée à Frédéric, comte de Luxembourg. Godefroid ne laissera que des filles."*

Suivons, avec Detrou (Dalhem la Comté), la suite de l'Histoire :

*"En 1076 - 1080, la guerre de succession du Duché de Lothier voit l'érection du château de Dalhem pour verrouiller l'accès de la Meuse. Le Comte Palatin Hermann II est à l'origine de la détention du château puis du comté de Dalhem par la famille des Hochstaden. Le dernier comte de la Luigau, Godefroid de Hostade, descendant des anciens Landgraves, meurt en 1015. Sa soeur épouse Frédéric, Comte de Luxembourg, dont le fils Hermann II occupe le château de Dalhem, qui remplacera Fouron comme dénomination de la terre et du comté. Il meurt sans postérité et Dalhem passe à son neveu Conrad, qui devient le premier seigneur réel de Dalhem (1108 - 1128).*

*D'après Linotte (H.A.B.C.) : " C'est seulement en 1101 qu'apparaît le premier seigneur de Dalhem (L.Lahaye : Cartulaire de la Commune d'Andenne, T.1, p.1-4 Namur 1896), et à la fin du XIIIe siècle le premier comte de Dalhem, Thierry de Hochstade, comte d'Are. "*

D'après Bodson et Distèche, "ce serait le comte palatin Herman qui aurait construit le château de Dalhem".

Ils citent "Jocundi Translatio S.Servatii sub anno 1076" dans Monumenta Historiae Germanicae t XII p.122 : " *Transactis dehinc annis (1076) non multis in loco quod dicitur Daleheim castellum construere venerunt...*"

Ils poursuivent : " *Comment les de Hochstade arrivèrent-ils à la possession du château et de la terre de Dalhem ? Ceyssens (Bans...) propose cette explication possible :*

*" Les comtes de Limbourg, représentant Frédéric de Luxembourg, possédaient une grande partie du Luigau. Ils étaient apparentés aux seigneurs de Dalhem. Ils héritèrent de cette terre au décès du dernier seigneur Guillaume ou Conrad de Dalhem.*

*Une fille du duc Henri II épousa le duc de Brabant Godefroid III (1155) (petit fils du duc Godefroid le Barbu) et lui apporta l'avouerie de St Trond. A la mort du dernier seigneur de Dalhem, le duc de Brabant eut une part dans l'héritage du défunt, ce qui expliquerait les droits des ducs de Brabants dès le 12e siècle sur une partie du comté de Dalhem.*

*Thierry de Hochstade aurait eu comme épouse une fille de Godefroid II de Brabant, soeur de Godefroid III. Celle-ci apporta en dot à son époux la terre de Haneffe . Godefroid lui laissa alors sa part de la succession de Dalhem, qui passa ainsi aux Hochstade. Ceci expliquerait aussi pourquoi le duc de Brabant intervint en 1189, pour confirmer un partage du pays de Dalhem entre le duc de Limbourg et le comte de Hochstade."*

Detro (D.L.C.) poursuit :

*"Les comtes de Dalhem possédaient les comtés de Hochstade et d'Ahr, en pays rhénan près de Cologne. Ils étaient parmi les plus puissants seigneurs du Pays d'Outre Meuse. Leurs territoires comprenaient au moins 20 communes : la ville et franchise de Dalhem, les bans de Trembleur, Cheratte, Aubel et Fouron (Olne en 1250) , les seigneureries laïques de Neuchateau et Mouland, des immunités ecclésiastiques ou biens d'Eglise comme Berneau, Housse, Mortier et Richelle, ou semi-ecclésiastique comme Bombaye, des terres enclavées comme Oost et Cadier, ou encore Corhez sous Aubel, juridiction spéciale en accord avec Valdieu. Deux enclaves étaient indépendantes : Fouron St Pierre, terre d'Empire Germanique et Feneur, terre de la Principauté de Liège".*

*"La fondation de ce comté de Dalhem, au 11e siècle, constitue d'ailleurs un élément perturbateur au niveau des anciennes structures domaniales. Cette circonscription rassemble, en effet, des entités territoriales qui ont manifestement appartenu à des domaines primaires différents et qui relevaient, à l'origine, de paroisses différentes" (Structures paroissiales au Pays de Visé : André Deblon Visé 1988).*

Pour élever ce château, des parties sont "enlevées" aux terres voisines de Feneur et Cheratte, et sont attribuées aux nouveaux seigneurs de Dalhem, ce qui devient alors la "ville et franchise de Dalhem" . Cette construction est toute artificielle.

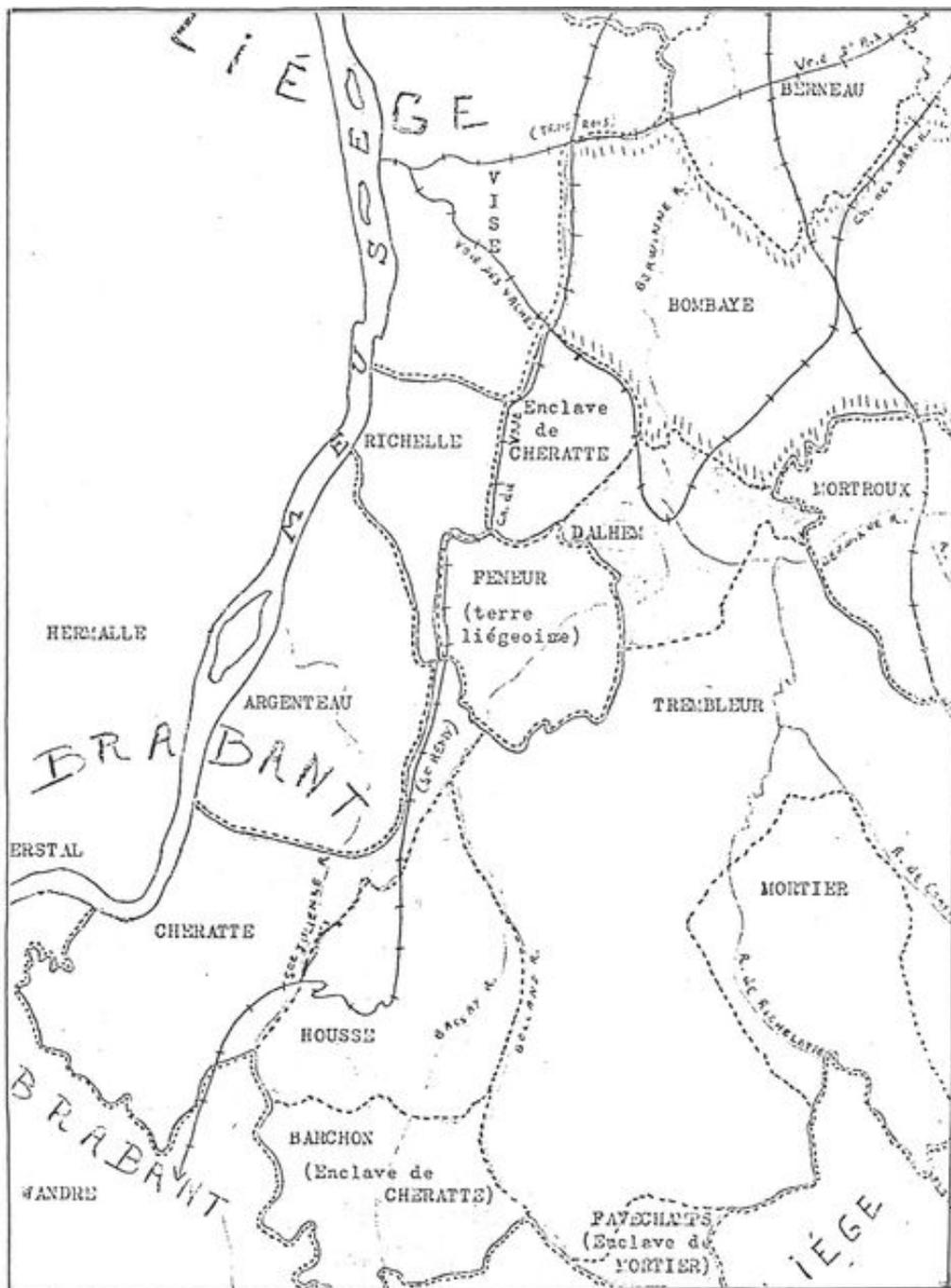
Jos Schnackers signale lui aussi que *"les frontières de la ville et de la terre de Dalhem sont presque rectilignes du fait de son implantation quasi artificielle au milieu d'autres entités préexistantes, les domaines de Cheratte, Visé et Fouron".*

Bodson et Distèche signalent , d'après Ceyskens, que *" la formation plus récente de Dalhem au détriment des bans et seigneureries voisines est encore attesté par le fait que la grande dîme de Dalhem était perçue par les décimateurs des paroisses voisines .*

*C'est ainsi qu'on peut expliquer les procès que Dalhem eut à soutenir contre Cheratte et Trembleur au sujet de certaines parties de son territoire. En 1663, les gens de Cheratte, dont dépendait la campagne comprise entre Dalhem, Richelle et Visé, prétendaient que les maisons du hameau dit "Sur le Bois" dépendaient de leur ban et avaient été usurpées par ceux de Dalhem. Nous pouvons voir, sur la carte du ban de Cheratte de la fin du 15e siècle que ce hameau y est signalé comme usurpé par ceux de Dalhem. Ces prétentions ne furent pas admises, au contraire, puisque, au 19e siècle, le petit territoire de Dalhem sera encore agrandi par l'adjonction de l'enclave voisine provenant de Cheratte " .*

Thierry de Hochstade (+ 1191 ou 1197) est le frère de Lothaire, Evêque de Liège, qui fit assassiner Albert de Louvain à Reims, d'où vint la guerre avec le Duc de Brabant, Jean Ier dit Le Victorieux, qui occupe Dalhem. Après le retour de la paix, Thierry et Lothaire fondent, en expiation de ce crime, l'abbaye de Valdieu qui est dotée par Lothaire (1197-1237), fils de Thierry et frère de Conrad, archevêque de Cologne.

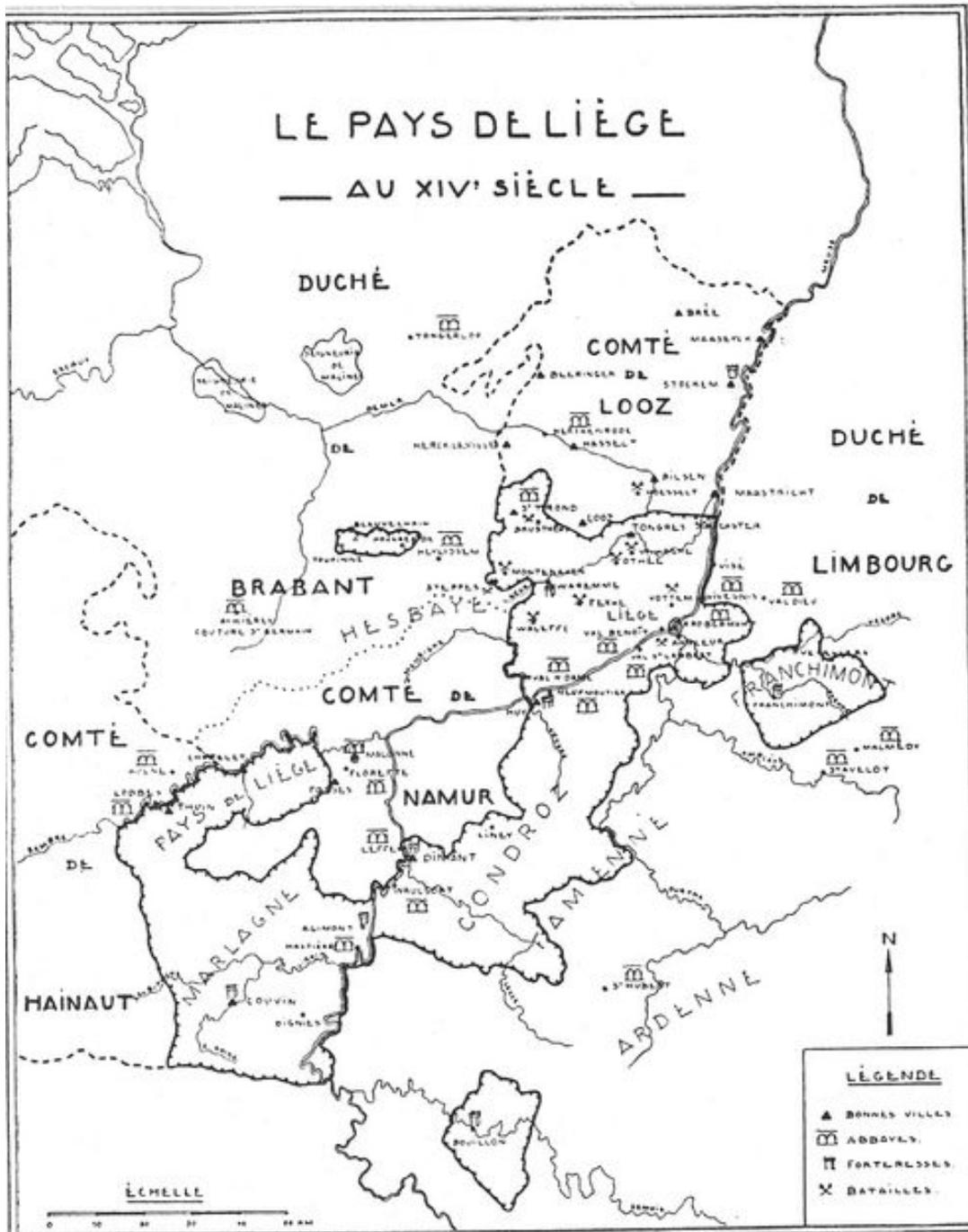
Thierry II ,fils de Lothaire, entre en guerre en 1239, avec son oncle Conrad, contre le Duc de Brabant Henri II, fils de Jean de Louvain, qui occupe à nouveau Dalhem ,après un siège de 7 semaines, pour le garder.



*Comté de Dalhem au Xve siècle d'après Ceyskens (détail)*

En 1243-1244, il paye à Thierry II , 2000 marcs de Cologne, plus une rente viagère de 200 marcs par an, renonçant à tous ses droits sur le comté de Dalhem. Dalhem passe ainsi au Duché de Brabant.

Le Receveur Général du Duché de Limbourg, Jean Sack de Wijck, fait mention du nom de Cheratte ,dans l'acte de cession du Pays de Dalhem au Brabant, en 1243.



Carte du Pays de Liège au XIV<sup>e</sup> siècle